

Procès-verbal du comité syndical d'Artois Mobilités du jeudi 28 mai 2026

Le **jeudi 28 mai 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Philippe KEMEL**, doyen d'âge, puis par **M. Alain DUBREUCQ**, assisté de **M. Christophe PILCH**, 1^{er} vice-président, **M. David THELLIER**, 2^{ème} vice-président et **M. Tony MOULIN**, 3^{ème} vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER.

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL.

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Romain DRUMÉZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI ; M. Maurice VISEUX.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Arnaud MONTEWIS ; M. Nicolas CARRE

CAHC : M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON.

CALL : Néant

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

CAHC : M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.

CALL : M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Sylvie LANCRY ; M. Fabrice PLANQUE ; Mme Anne-Marie DUHAMEL.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LÉCONTE ; M. Jacky LEMOINE ; M. Jacques SWITALSKI.

CAHC : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT.

CALL : M. David KUZNIREK ; M. Bruno TRONI

Suppléances : M. Jérôme VALLIN représente M. Arnaud RAISON ; Mme Mildred WERQUIN représente M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Laëtitia MARIINI représente M. Arnaud MONTEWIS ; M. Gaëtan VERDOUCQ représente M. Nicolas CARRE.

Secrétaire de séance : M. Julien DAGBERT

Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

ORDRE DU JOUR

Instances

1. Élection du président d'Artois Mobilités
2. Détermination du nombre de vice-présidents d'Artois Mobilités et élection des vice-présidents
3. Élection des membres du bureau d'Artois Mobilités
4. Attribution de délégations au président d'Artois Mobilités
5. Approbation du règlement intérieur du comité syndical – Fixation des modalités de dépôt des listes pour les élections au scrutin de liste au sein du comité syndical

• Questions diverses

* *

*

M. Philippe KEMEL, doyen d'âge : Chers collègues, bienvenue dans ce comité syndical d'installation. Il me revient de faire l'appel. Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Romain DRUMÉZ, Monsieur Nicolas CHÉRET, Madame Martine CHWICKO, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur Bruno TRONI, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Christian MUSIAL, Monsieur Marcello DELLA FRANCA, Monsieur Christophe PILCH, Madame Valérie CUVILLIER, Jérôme VALLIN (*représente M. Arnaud RAISON*), Madame Mildred WERQUIN (*représente M. Daniel MACIEJASZ*), Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Olivier GACQUERRE, Monsieur Julien DAGBERT, Monsieur David THELLIER, Monsieur Jean-Marie MACKÉ, Monsieur Gaetan VERDOUCQ (*représente M. Arnaud MONTEWIS*), Madame Laetitia MARIINI (*représente M. Nicolas CARRE*).

1. Élection du président d'Artois Mobilités

M. Philippe KEMEL : L'ensemble des membres sont présents ou représentés. Je peux proclamer ce comité syndical d'installation ouvert. Nous allons d'abord faire l'élection du président. Il faut un secrétaire de séance. Le nom qui m'a été proposé est celui de Monsieur Julien DAGBERT, maire de Barlin. Vous pouvez venir. Je vais rappeler les dispositions de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales : « le président et ses vice-présidents] *sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Nous allons faire appel à candidatures. Des candidatures ont peut-être déjà été déposées ?

Monsieur Alain DUBREUCQ : Oui.

M. Philippe KEMEL : Oui, tu peux te présenter, tu expliques probablement les raisons de ta candidature.

Monsieur Alain DUBREUCQ : Je suis Maire de Sains-en-Gohelle. J'étais dans la précédente mandature vice-président auprès du président DUPORGE. Etant donné que le président de la CALL, Sylvain ROBERT, me donnait les mêmes délégations, c'est à dire les mobilités, j'ai pensé qu'il serait opportun que je me présente ce poste pour tenter d'assurer la continuité d'Artois Mobilités après ce qui a déjà été fait dernièrement avec la gratuité. Il y a encore quelques chantiers à ouvrir et avec l'ensemble des vice-présidents, avec l'ensemble du Conseil syndical, je souhaiterais avoir une réflexion

la plus large et la plus aboutie possible, de manière à ce que chacun s'y retrouve et qu'on ait une vision partagée de ce que sera Artois Mobilités dans les années qui viennent.

M. Philippe KEMEL : Merci pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres candidats, d'autres candidates ? (*personne ne se manifeste*). Donc nous avons une seule candidature au poste de Président. Pour ce qui concerne le vote, nous avons la possibilité, et normalement la loi nous oblige à passer par l'isoloir et à voter par bulletin secret. Cette assemblée a le choix de décider comme il n'y a qu'un seul candidat de se prononcer par la main levée mais en ces temps, le principe de légalité nous oblige à être très pointilleux. Donc voilà, quel est le choix que nous faisons ? Est-ce que l'on va opter quand même pour un déplacement dans l'isoloir ? Ça me semble le plus prudent. Ça vous va Monsieur le candidat ?

Monsieur Alain DUBREUCQ : Oui.

M. Philippe KEMEL : Très bien. Donc on fait l'appel. Le matériel de vote se trouve déjà à votre disposition près de l'isoloir. Monsieur le Directeur Général, on fait l'appel.

Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général : Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur MOULIN, Madame CHWICKO, Monsieur KUCHCINSKI, Monsieur CHÉRET, Monsieur VISEUX, Monsieur DRUMEZ pour la CALL. Pour la CABBALR, Monsieur DAGBERT, Monsieur MACKÉ, Monsieur THELLIER, Monsieur DARRAS, Monsieur GACQUERRE, Madame MARIINI qui vote pour Monsieur MONTEWIS et Monsieur VERDOUCQ qui va voter pour Monsieur CARRÉ. Pour la CAHC, Madame WERQUIN qui va voter pour Monsieur MACIEJACZ, Monsieur KEMEL, Monsieur MUSIAL, Monsieur VALLIN qui va voter pour Monsieur RAISON, Monsieur DELLA FRANCA, Monsieur PILCH, Madame CUVILLIER.

Dépouillement :

M. Philippe KEMEL : Mes chers collègues, voici le résultat du scrutin. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 21. Bulletins litigieux ou blancs, 3. La majorité absolue est de 11. Monsieur DUBREUCQ a obtenu 18 voix, largement au-dessus de la majorité absolue. Vous êtes élu Monsieur le Président.

Le Comité syndical

A procédé à l'élection du président au scrutin secret et à la majorité absolue, dont le détail figure ci-dessous :

Est candidat :

- **M. Alain DUBREUCQ**

| | RÉSULTATS |
|---|------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 21 |
| À déduire : Bulletins litigieux/blancs | 3 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 18 |
| Majorité absolue : | 11 |

M. Alain DUBREUCQ a obtenu 18 voix.

A ÉLU à la majorité absolue **M. Alain DUBREUCQ**, en qualité de président d'Artois Mobilités ET **A AUTORISÉ** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Adopté à la majorité
(18 voix pour, 3 votes blancs/nuls),
2026/19/CS

Monsieur le Président Alain DUBREUCQ : C'est donc avec beaucoup d'humilité que je prends ce poste, mais aussi avec beaucoup de détermination. J'ai dit quelques mots tout à l'heure. Je pense qu'on a un bel outil, l'ex SMT, syndicat mixte des transports qui a été présidé par Monsieur WERY qui était mon prédécesseur de la mairie de Sains-en-Gohelle. Puis, Laurent DUPORGE qui est arrivé aux manettes depuis deux mandats et moi maintenant pour ce mandat ci.

Je compte bien sûr continuer à m'appuyer sur les 3 agglomérations, la CABBALR, Lens-Liévin et Hénin-Carvin pour bâtir une offre la plus en adéquation possible avec les besoins du territoire. Je pense que c'est en ayant cette unité de vision que l'on réussira à avancer.

Je pense qu'il faut faire fi du passé, des quelques difficultés que l'on a éprouvées. C'est derrière nous. Il ne faut pas regarder dans le rétro, il faut regarder devant nous. Il y a encore de belles choses à faire et je pense que collectivement, on va s'y atteler en fonction de la capacité financière, c'est tout le temps le nerf de la guerre, vous le savez, il y a beaucoup d'élus maires qui sont là ou d'élus de chaque commune. On sait très bien que les finances, c'est quelque chose d'hyper important. On y est attentif, mais sachez qu'on va essayer de prioriser les choses ; il y aura sûrement des priorités à dégager. Et ces priorités, ce n'est pas moi tout seul qui vais les initier, c'est tous ensemble. On se réunira avec les VP, avec le Bureau qui sera élu tout à l'heure, puis avec l'ensemble des conseillers. Chacun pourra apporter sa part, donner son avis, sa vision. On est parti sur un mandat de 6 ou 7 ans et c'est dès le début qu'il faut qu'on se réunisse, puis que l'on se dise comment on voit cela, à échéance de 5, de 6 ou 7 ans.

Voilà, ce sera ma méthode de travail et je vous remercie encore de votre confiance et sachez que j'essaierai d'être au rendez-vous.

2. Détermination du nombre de vice-présidents d'Artois Mobilités et élection des vice-présidents

Monsieur le Président : Maintenant, on va enchaîner avec le nombre de vice-présidents et l'élection des vice-présidents. Donc au niveau du nombre, que dit le CGCT : *« le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe des différents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant »*.

Donc nous, on a 21 délégués syndicaux. Donc le maximum de VP, ce serait 4. Mais de manière d'avoir une cohérence par rapport aux 3 territoires que nous couvrons, je propose de faire comme au précédent mandat, c'est à dire de désigner enfin d'élire plutôt que de désigner 3 vice-présidents, un par territoire. Est-ce que ça suscite de votre part des réflexions, des interrogations, des souhaits de prises de parole ? Non. Qui s'abstient ? Qui est contre ? *(personne ne se manifeste)*

C'est donc adopté à l'unanimité, merci.

Le comité syndical :

A FIXÉ le nombre de vice-présidents d'Artois Mobilités à 3.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/20/CS

Donc au niveau de l'ordre, nous proposons que le premier VP soit le représentant de la CAHC, le 2e de la CABBALR et le 3e de la CALL.

On va procéder à l'élection du vice-président issu de la CAHC. Est-ce qu'il y a une candidature qui nous a été transmise ? Christophe PILCH. Christophe, donc tu confirmes bien ta candidature.

Monsieur Christophe PILCH : Oui.

Monsieur le Président : Donc le même processus que tout à l'heure. On va voter à l'urne. Vous pouvez faire l'appel des candidats, Monsieur SIROP.

M. Fabrice SIROP : M. DUBREUCQ, M. MOULIN, Mme CHWICKO, M. KUCHCINSKI.

M. Olivier GACQUERRE : Je voulais proposer que nous puissions, si l'assemblée était d'accord, de faire un vote à main levée tout simplement puisqu'il semblerait qu'il n'y ait qu'un seul candidat.

M. Fabrice SIROP : On va attendre que M. le Président sorte de l'isoloir. Monsieur le Président, M. GACQUERRE propose que le vote soit à main levée puisqu'il y a qu'un seul candidat.

M. le Président : Etant donné que le processus est lancé pour le premier, est-ce que l'on peut l'arrêter ou on termine ?

M. Fabrice SIROP : Il n'y a pas d'enveloppe dans l'urne. On fait comme cela. Tout le monde est d'accord, personne ne met d'obstacle ? Parce que juridiquement, ce n'est pas très carré. Ce n'est pas le code général mais bon, si tout le monde est d'accord.

M. Olivier GACQUERRE : Vous pouvez demander l'avis de tout le monde, s'il y a l'unanimité sur la façon de faire, normalement... Au pire, on revotera.

M. le Président : Bon, la proposition de M. GACQUERRE, j'y adhère totalement. C'est vrai que quelque part, on risque de sortir plus tôt de cette réunion et on a chacun nos obligations diverses et variées donc moi, j'adhère complètement à cette proposition et je vous interroge vous les 21 délégués syndicaux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité. Donc nous allons procéder à l'élection du premier vice-président. Donc Christophe PILCH a manifesté son intérêt pour ce poste. Il a déclaré sa candidature. Nous allons procéder à l'élection. Qui s'abstient par rapport à l'élection de Christophe comme premier VP ? Qui est contre ? C'est donc adopté à l'unanimité. Félicitations Christophe. On va se retrouver côte à côte comme lors de la précédente mandature.

Le comité syndical :

A PROCÈDÉ à l'élection du 1er vice-président d'Artois Mobilités : Est candidat : M. Christophe PILCH
M. Christophe PILCH a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue (unanimité des suffrages) **M. Christophe PILCH**, en qualité de 1^{er} vice-président d'Artois Mobilités.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/21/CS

Bien, au niveau de la CABBALR, nous avons reçu la candidature de David THELLIER. On se connaît bien David. On a déjà fait un mandat ensemble. Donc tu souhaites te réinvestir.

M. Olivier GACQUERRE : C'est son anniversaire aujourd'hui.

M. le Président : Christophe, si tu veux rejoindre la tribune, te mettre à côté de ton ami Philippe KEMEL. Maintenant, pour Monsieur David THELLIER, maire d'Isbergues, avec qui nous avons travaillé lors de la précédente mandature. Est-ce que sa candidature suscite de l'intérêt ? Je le vois. On procède au vote. Par rapport à cette élection de deuxième VP pour la CABBALR, est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Tu es élu à l'unanimité, David, félicitations et bon anniversaire. Tu peux prendre ton chevalet.

Le comité syndical :

A PROCÈDÉ à l'élection du 2^{ème} vice-président d'Artois Mobilités :

Est candidat : M. David THELLIER

M. David THELLIER a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue (unanimité des suffrages), **M. David THELLIER**, en qualité de 2^{ème} vice-président d'Artois Mobilités.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/22/CS

M. le Président : Bien. Donc pour la CALL, nous avons reçu de la candidature de Monsieur Tony Moulin, maire d'Aix-Noulette, commune proche de Sains-en-Gohelle d'ailleurs. Donc toi, tu arrives à Artois Mobilités, tu vas découvrir. Il y aura plein de choses à découvrir ensemble avec les autres VP et puis l'ensemble du comité syndical. Je suis bien content que cela ait suscité de ton intérêt parce que tu as une commune rurale, et c'est bien qu'on intègre les communes rurales en général. Par ce biais-là, en tant que VP, je pense que tu pourras nous apporter ta vision, ta façon de voir les choses et c'est hyper important que l'on ait une disparité, une vision complètement différente. Donc Tony, fraîchement élu maire aussi, j'ai eu l'occasion de te féliciter en son temps. Par rapport à cette candidature, est-ce qu'elle suscite des réflexions ? Je n'en vois pas.

Donc nous procédons immédiatement au vote. Pour l'élection de Tony MOULIN en tant que troisième vice-président d'Artois Mobilités, est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas non plus. Donc Tony, tu es élu comme tes deux collègues, à l'unanimité, troisième vice-président d'Artois Mobilités. Félicitations.

Le comité syndical :

A PROCÈDÉ à l'élection du 3^{ème} vice-président d'Artois Mobilités :

Est candidat : M. Tony MOULIN

M. Tony MOULIN a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue (unanimité des suffrages), **M. Tony MOULIN**, en qualité de 3^{ème} vice-président d'Artois Mobilités.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/23/CS

3. Élection des membres du bureau d'Artois Mobilités

M. le Président : Maintenant, il nous reste à élire les membres du Bureau. Donc le Bureau, c'est une instance de réflexion et l'émanation du comité syndical. Et je pense que ce bureau, je le réunirais de manière la plus récurrente possible. Avant chaque conseil syndical, ça c'est obligatoire. C'est moi qui me l'oblige et je pense que quelque part, c'est intéressant qu'on prépare ainsi les différents conseils syndicaux et après, avec l'ensemble du Bureau, on pourra faire des commissions, des réunions thématiques pour qu'on avance tous et toutes et que chacun apporte son écho pour dire que les décisions qui seront prises au comité ou les orientations, chacun puisse les partager.

Donc il y aura 2 personnes par agglomération au niveau du Bureau. J'ai reçu pour la CALL, 2 candidatures, celle de André KUCHCINSKI, celle de Nicolas CHÉRET. Pour la CAHC, celles de Valérie CUVILLIER et Christian MUSIAL. Et pour la CABBALR, celles de Sébastien DARRAS et Olivier GACQUERRE. Donc là c'est pareil, peut-être pour ne pas allonger, peut-être, est-ce qu'à votre avis, on peut faire un vote bloqué pour les 6 membres du bureau ? Sauf s'il y a d'autres candidats ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Vous êtes d'accord avec moi, on fait un vote bloqué ? Olivier GACQUERRE.

M. Olivier GACQUERRE : Pardon Président, juste deux remarques sur cette délibération. Sur les noms, il n'y a pas de sujet. D'abord sur la forme, en fait, on dit que c'est 6 membres, le bureau est composé de 6 membres, plus les VP, plus le Président. Ça, c'est indiqué, normalement ça renvoie aux statuts, mais dans les nouveaux statuts, ce n'est pas inscrit, donc ça renvoie vers le règlement intérieur. Je pense qu'il serait peut-être intéressant que là nous prenions la décision de dire que c'est bien 6 membres, donc dix membres du Bureau. À défaut, y a des jurisprudences qui peuvent retoquer. Ça a été confirmé via une délibération de 1984 et aussi de 2020. Donc peut-être vaut mieux tout de suite préciser que c'est bien 6 dans la délibération que je mets sur table, ça ne mange pas de pain et au moins pour le contrôle de légalité, on ne sera pas ennuyé.

M. Fabrice SIROP : On n'a pas précisé parce que le Bureau est composé du président et des vice-présidents et on n'avait pas arrêté le nombre de vice-présidents. Donc là pour cette mandature, vous l'avez arrêté à 3, ça veut dire qu'il y a le président plus 3 VP, ça fait 4. Effectivement, on propose 2 autres membres par agglomération, ça fait 6 et au total, ça fait donc 10. On va le préciser, il n'y a pas de souci, mais c'est aussi pour cela que l'on ne peut pas le graver dans le marbre dans la mesure où aujourd'hui on a 3 vice-présidents. On a vu tout à l'heure que l'on pouvait aller au-delà si on le souhaitait. Donc c'est pour ça qu'on n'a pas écrit 6. Le Bureau, c'est 10 personnes en vrai.

M. Olivier GACQUERRE : Alors on n'est pas obligé donc effectivement de l'inscrire soit dans les statuts soit dans le règlement intérieur. A ce moment-là au moins on peut le mettre dans la délibération et stipuler comme ça, ça lève toute ambiguïté. Bon ça c'est juste du pur formalisme. Quelque part ça n'a pas beaucoup d'intérêt. J'ai une autre remarque qui elle, est plus sur le fond. On a tous donc nos conseils communautaires, on a nos bureaux communautaires et on sait bien qu'on prend des décisions dans les bureaux. On a des délégations de pouvoir qui sont réalisées. Aujourd'hui le Bureau n'a aucune délégation de pouvoir. Donc est-ce qu'il ne faut pas y aller ? On n'est pas obligé de régler ça aujourd'hui. Mais par exemple, moi j'ai vu que dans les délégations qui vont être attribuées tout à l'heure au président, y a quelques délégations, notamment celles qui sont relatives au foncier, quand on parle d'acquisition, cession, rétrocession. On pourrait éventuellement mettre ces compétences-là à délégation du Bureau.

Donc ça permettrait de donner un constituant quand même au Bureau, pas simplement juste on se voit de temps de temps pour préparer les réunions, mais pour donner aussi une vraie utilité juridique à ce bureau.

M. Fabrice SIROP : Juridiquement, il n'y a absolument rien qui s'y oppose, c'est même plutôt voilà...

M. Olivier GACQUERRE : Je m'adresse au président.

M. Fabrice SIROP : Non mais j'explique l'histoire s'il te plaît. Voilà pourquoi effectivement, ce bureau, il a été progressivement dépossédé...

M. Olivier GACQUERRE : Je m'adresse au président.

M. Fabrice SIROP : Non mais je peux me taire aussi et ne pas te répondre.

M. Olivier GACQUERRE : Normalement, c'est au président de répondre.

M. le Président : Étant donné que je n'ai pas de la technicité, je laisse la parole à Monsieur le Directeur.

M. Fabrice SIROP : Merci Olivier. Donc pourquoi ce bureau, il a été progressivement un peu réduit à une fonction non pas décisionnelle, mais plutôt effectivement lieu de concertation, d'échange, et caetera. Parce que dans le premier mandat auquel j'ai participé, c'était le projet BHNS et on réunissait le Bureau en général, juste avant le comité syndical et très rapidement, on avait des problèmes de quorum, c'est à dire que le Bureau il ne se réunissait pas parce qu'on avait des problèmes de quorum. Et donc finalement il avait été décidé à l'époque pour ne pas avoir de problème de quorum vu qu'on se réunissait assez souvent, de confier un certain nombre de délégations, soit au président, soit de les conserver au niveau du comité syndical. Après, chacun est libre de s'organiser. Je pense qu'il faudra qu'il y ait ce débat, mais ça, c'est vous qui voyez. Mais c'est pour cela qu'on est aujourd'hui dans cette configuration. On a un bureau qui n'a pas de pouvoir. Il faut simplement comprendre que ça veut dire qu'on aura un quorum supplémentaire à gérer. Mais juridiquement, il n'y a aucun souci et c'est vous qui déciderez. Peut-être pas aujourd'hui d'ailleurs, mais c'est vous qui déciderez.

M. le Président : Je crois qu'on peut réfléchir, peut-être pas aujourd'hui, c'est sûr, mais pour la prochaine réunion du comité syndical qui aura lieu le 18 juin. C'est vrai que l'on va y travailler puis ce jour-là, on vous proposera ce que tu viens d'évoquer. Pourquoi pas ? Et qu'est-ce qu'on donnera exactement comme domaine de compétences au Bureau ?

Pour le bureau, les 6 noms proposés, est-ce que on est d'accord pour entériner ces personnes qui vont intégrer le bureau ? (*personne ne se manifeste*) C'est donc adopté à l'unanimité.

Le comité syndical :

A FIXÉ à 10 le nombre de membres du bureau syndical : le président du syndicat, les 3 vice-présidents, et 6 autres membres ;

& A PROCÈDÉ à l'élection des membres du bureau d'Artois Mobilités à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

- **Élection d'un 5ème membre du bureau**

Est candidat : M. Sébastien DARRAS

M. Sébastien DARRAS a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **M. Sébastien DARRAS** en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 6ème membre du bureau**

Est candidat : Mme Valérie CUVILLIER

Mme Valérie CUVILLIER a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **Mme Valérie CUVILLIER**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 7^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. André KUCHINSKI.

M. André KUCHCINSKI a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **M. André KUCHCINSKI**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 8^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. Olivier GACQUERRE

M. Olivier GACQUERRE a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **M. Olivier GACQUERRE**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 9^{ème} membre du bureau**

Est candidat : M. Christian MUSIAL.

M. Christian MUSIAL a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **M. Christian MUSIAL**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités.

- **Élection d'un 10^{ème} membre du Bureau**

Est candidat : M. Nicolas CHÉRET.

M. Nicolas CHÉRET a obtenu 21 voix.

A ÉLU, à la majorité absolue, **M. Nicolas CHÉRET**, en qualité de membre du bureau syndical d'Artois Mobilités

& A PRÉCISÉ que le bureau syndical est composé de :

| | |
|---------------------|---------------------------------------|
| M. Alain DUBREUCQ | PRÉSIDENT |
| M. Christophe PILCH | 1er vice-président |
| M. David THELLIER | 2^{ème} vice-président |

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| M. Tony MOULIN | 3^{ème} vice-président |
| M. Sébastien DARRAS | Membre du bureau |
| Mme Valérie CUVILLIER | Membre du bureau |
| M. André KUCHINSKI | Membre du bureau |
| M. Olivier GACQUERRE | Membre du bureau |
| M. Christian MUSIAL | Membre du bureau |
| M. Nicolas CHÉRET | Membre du bureau |

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/24/CS

4. Attribution de délégations au président d'Artois Mobilités

M. le Président : Donc ensuite les délégations au président du comité syndical. C'est l'article L52-11-10 du code général des collectivités territoriales : Les délégations de compétences du comité syndical sont possibles dans tous les domaines, à l'exception de sept matières clairement énumérées à cet article, qui sont les affaires budgétaires, le compte administratif, les décisions liées à l'existence et au statut d'Artois Mobilités, les décisions de la déléguer à un service public...

Donc c'est afin de faciliter fonctionnement du syndicat mixte et de décharger l'ordre du jour des comités syndicaux, il est proposé de déléguer au président un certain nombre d'attributions dont la liste est annexée au projet de délibération.

Et vous les avez sur le document qui nous a été envoyé. Donc est-ce que c'est l'exhaustivité qu'on adopte ou alors on prend déjà en compte ce que t'avais évoqué au niveau du foncier et de l'urbanisme ?

M. Olivier GACQUERRE : Je ne veux pas être bloquant et je pense que de toute façon, on peut passer les délégations aujourd'hui, pour le présent, pour le fonctionnement. Si on décidait, ça laisse le temps de regarder, de réfléchir, de faire des propositions. A ce moment-là, on remettra tout dans l'ordre si on décidait d'attribuer au bureau d'autres délégations.

M. le Président : On y va comme ça, ça me va bien. Donc si tout le monde est d'accord sur le principe, donc on adopte en l'état ce qui est sur notre document de travail, quitte à le revoir quand le bureau se sera réuni et que l'on aura eu une réflexion plus aboutie. En l'occurrence, est-ce que l'exhaustivité des délégations qui me seront déléguées, qui est contre ce principe de délégation ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc je vous remercie votre confiance.

Le comité syndical :

A DÉCIDÉ d'attribuer au président d'Artois Mobilités, et pour la durée de son mandat, les délégations dont la liste est annexée à la délibération, **A PRÉCISÉ** que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **A RAPPELLÉ** que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables, **A PRÉCISÉ** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, les présentes délégations pourront être exercées par un vice-président, dans l'ordre du tableau, **A AUTORISÉ** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération, **A PRÉCISÉ** que les délégations de signatures attribuées au directeur général et aux responsables de pôle peuvent être étendues aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/25/CS

5. Approbation du règlement intérieur du comité syndical – Fixation des modalités de dépôt des listes pour les élections au scrutin de liste au sein du comité syndical

M. le Président : Ensuite, point suivant, approbation du règlement intérieur, l'article L2121-8 du CGCT précise que dans les communes de 3500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Ce projet de règlement intérieur régit notamment les règles de tenue des séances, le droit des élus au sein du comité syndical, le fonctionnement du bureau et des commissions internes. Donc voilà, vous avez le règlement intérieur aussi qui vous a été transmis. Est-ce que ce règlement intérieur est celui actuel Monsieur le Directeur?

Monsieur Fabrice SIROP : Oui.

M. le Président : Est-ce qu'il nous sied pour l'instant ? Même principe que la délibération précédente. S'il y a besoin d'être amendé, bien sûr on le fera dans une séance prochaine.

Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe ? On procède au vote. Qui est contre, ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Le comité syndical :

A APPROUVÉ le règlement intérieur du comité syndical d'Artois Mobilités.

Adopté à l'unanimité
(21 voix)
2026/25/CS

* *
*

M. le Président : Donc il n'y a plus de points à l'ordre du jour maintenant. S'il y a des prises de parole souhaitées, je suis tout à fait enclin à les écouter, on est dans un lieu de débat. Olivier ?

M. Olivier GACQUERRE : Merci, Monsieur le Président, je vais m'exprimer quelques minutes devant vous, chers collègues, au nom des élus qui ici, représentent l'agglomération de Béthune-Bruay, ses 280 000 habitants et bien sûr ses 100 communes et ses entreprises.

D'abord, cher Alain, te féliciter pour ton élection. On connaît ton état d'esprit et tu as exprimé ta feuille de route. Ça nous va parfaitement, parce que c'est ce que nous souhaitons avant tout ici : c'est répondre aux besoins des habitants.

On sait que la mobilité, c'est vraiment un sujet dans le sujet, mais c'est souvent le sujet central parce que ça peut être source de beaucoup d'injustice sociale. Et donc nous, on est très attaché à ça dans un territoire, on ne cesse de le répéter, qui est effectivement chez nous assez singulier parce qu'on a beaucoup de communes rurales et qu'effectivement l'infrastructure ne répond pas toujours à la mobilité dans un éclatement, un étalement urbain. Je rappelle que notre organisation chez nous, ce n'est pas une ville centre et autour le reste. C'est bien sûr 7 bassins de vie sur lesquels on a besoin de créer des liaisons. Tout ça pour dire qu'on a des enjeux qu'on avait clairement identifiés ensemble puisque on a quand même du boulot qui a été réalisé, on a un PDU (*plan de déplacements urbains*) qui vise justement à soutenir le report modal, à pouvoir se libérer un peu de la voiture dont on connaît les externalités négatives.

Si les gens depuis l'élection Trump se disent qu'il n'y a plus de réchauffement climatique, qu'il n'y a plus de pollution, ils n'oublient pas quand même leur pouvoir d'achat et, au moins, de ce point de vue-là, ils se rendent compte que les prix de l'essence et autres nous obligent aujourd'hui à repenser durablement nos moyens de transport et de déplacements au quotidien. En tout cas, pour nous, il faut savoir que c'est vraiment un sujet plus que prégnant : c'est l'accès aux soins, l'accès aux services, l'accès à la vie sociale. On a des gens qui vieillissent chez eux en ruralité et ça pose vraiment pour nous une iniquité territoriale, entre le maire de Béthune qui vous dira qu'il est ravi d'avoir une forme de gratuité et l'accélération du transport commun dans sa ville, mais le maire de Rely à côté qui dira, nous ça ne fonctionne pas super bien. Je vais y revenir parce qu'il y a quand même des améliorations de faites, je le reconnais, il ne faut pas non plus penser qu'on ait la dent dure. En tout cas, ça, c'est notre organisation.

Alors certes, on est souvent un peu exigeant, on a tantôt été entendu ou pas. Par contre, ce qu'on a regretté finalement sur le mandat précédent, c'est une forme d'absence de la gouvernance d'élus. Cela a été dit tout à l'heure, on a parlé du règlement intérieur, des bureaux qui finalement ne sont pas des bureaux, des commissions qui ne sont jamais réunies. Cela nous pose un certain nombre de questions. Surtout, je voudrais aussi rappeler que dans une démocratie locale, c'est bien les élus qui décident. J'insiste là-dessus parce que ici, je veux rendre hommage aux techniciens d'Artois Mobilités qui rendent bien sûr un travail exemplaire, qui font comme ils peuvent faire au mieux au quotidien et qui exercent leur métier avec sérieux. Mais normalement, ils sont là pour nous éclairer, ils sont là nous conseiller, pour mettre en œuvre mais pas pour diriger.

Il me semble que c'est assez clair, mais ce n'est pas toujours compris : parce que la politique, ce sont des choix, des arbitrages. Quand on veut être élu, on met sa tête sur une affiche et puis on voit ce que ça donne. Là c'est autre chose quand on se présente que quand on appuie les élus. J'insiste là-dessus parce que parfois on a l'impression de porter des décisions qui ne sont pas les nôtres. Par facilité, on suit le mouvement et au bout du bout, on doit rendre des comptes et je vais y revenir un peu après.

Donc nous, on a eu le sentiment d'une gouvernance qui a été globalement confisquée. On s'est retrouvé avec un problème politique et ici on n'est pas là pour rendre des coups ou des comptes. On est là surtout pour s'intéresser aux habitants, c'est ce que nous, on souhaite en tout cas. C'est donc dans cet esprit-là que nous on se présente aujourd'hui avec vous, dans l'idée de construire le meilleur réseau de transport en commun, en tout cas les meilleures solutions de mobilité. Parce que la mobilité, ça n'est pas que le bus, c'est tout ce qui va autour, bien évidemment. J'y reviendrai puisque malheureusement, pour l'instant, on a enterré un sujet qui nous semblait assez pertinent et qui me semblait intéressant à mettre en œuvre, notamment le réseau des vélos libre-service. Je crois que c'était 1500 vélos sur 150 communes. J'avais ce chiffre là en tête, mais en tout cas, on avait fait tout un travail d'ailleurs très intéressant, communes / services, pour pouvoir porter politiquement ce sujet. Je trouve que, si je peux parfois être critique, je sais aussi reconnaître que cette méthode-là avait bien fonctionné et on est resté un peu sur notre faim bien évidemment.

Alors quand je parle de la direction et je parle notamment de ce besoin d'écoute, je ne vous parle pas des courriers qui n'ont pas été répondus ou on a eu des réponses défavorables mais je pense qu'en tout cas le jeu de l'attaque/défense de « *je suis maire, j'écris* » et qu'on me répond défavorablement donc « *c'est pas bien* » ou on m'a répondu « *oui et c'est très bien* ». Je pense qu'il faut qu'on évolue sur la méthode en tant que telle parce que en fait ce n'est ni bon ni mauvais. Ça pose simplement la question aussi de la gouvernance vis-à-vis des 3 agglos et des maires et des communes adhérentes.

Chacune des agglomérations fait ce qu'elle envie de faire mais nous, on essaie d'organiser, au moins pour les 100 maires, le dialogue. Et c'est fait depuis quelques temps puisque quand vous écrivez à la municipalité, vous nous mettez en copie de ces courriers, ça nous permet de voir un peu où est-ce qu'on en est, mais surtout parfois de rappeler les collègues sur les enjeux d'aménagement ou autre, on se demande « *pourquoi t'as demandé ça ? On a déjà travaillé sur ce sujet-là* », et donc on pourra avancer.

Mais là où parfois on peut illustrer le comble, c'est quand même quand le syndicat mixte des transports entraîne ou traîne au tribunal une commune adhérente. Je peux le dire puisque la ville de Béthune a quand même été traînée au tribunal par le SMT et vous avez perdu en plus. Donc pour l'instant vous avez perdu la première partie, la deuxième arrivera. Mais comment on peut en arriver là ? Non mais peu importe, je ne parle pas en détail du dossier aujourd'hui, comment on peut en arriver là ? Je pense qu'à un moment donné, un petit coup de fil, une petite explication entre élus et surtout au contrôle de la légalité parce que on l'a fait avec les services d'État. Je me permets juste de le dire au passage, c'est le sous-préfet qui nous a demandé de le faire. Donc nous attaquer, attaquer un acte, un arrêté du maire alors qu'on a en plus la demande des services de l'État de le faire, franchement, franchement, il y a de quoi nous agacer, vous aurez compris. Je n'accepte pas du tout ce truc-là moi. Autant sur le fond, on peut avoir tort. A ce moment-là c'est tout, on reconnaît et si on ne sait pas se mettre d'accord, qu'on dise on va vous mettre au tribunal parce que nous faut qu'on se protège, je peux l'entendre parfaitement. Mais là un coup de couteau dans le dos comme ça, franchement j'apprécie pas du tout et j'espère qu'on va changer de méthode parce que là pour le coup, moi dans ma tête de blond, je me dis « *c'est quoi ? C'est une vengeance ? C'est politique ? C'est quoi ?* » Mais si on peut tout se dire. Donc à un moment donné, je crois que les bons comptes font les bons amis. Faut se dire les choses en direct. Donc là-dessus, moi j'insiste : moi si Laurent Duporge m'avait appelé en disant : « *Olivier on a un problème. Il va se passer ça, il faut qu'on fasse ça* », ou pour régler différemment les choses, si on avait fait une réunion en sous-préfecture à Béthune ou ailleurs et on aurait peut-être réglé le problème avant. La conclusion, enfin, on est au tribunal ensemble. Excusez-moi mais c'est dingue cette affaire-là. Bon peu importe. Ça va se régler et j'imagine que maintenant on va pouvoir en parler plus posément.

Au-delà de ça. Donc je redis que sur ce mandat, ce qu'on attend, c'est vraiment d'avoir des instances qui fonctionnent. Qu'il y ait plus de complicité. Alors on ne sera pas toujours d'accord. C'est clair. On nous a appris ici qu'il y avait un fait majoritaire maintenant. Puisqu'avant, c'était plutôt une coopération qu'on avait pour habitude de mettre en place ici. Donc chacun venait avec ses problèmes et on trouvait une solution pour tout le monde.

Bon, la gratuité, ça a été un déchirement sans nom. Je vous rappelle que nous ce n'est pas le ticket de bus à 0 qu'on souhaitait. C'est d'avoir un bus, d'avoir des services. Et d'ailleurs on ne demande pas les bus parce qu'on sait que ce n'est pas rentable, c'est coûteux et qu'ils ne vont pas forcément être remplis. Donc nous ce dont on a besoin c'est parfois retravailler l'offre, le transport à la demande, mutualiser. Ça peut être le covoiturage, ça peut être le vélo libre-service, éventuellement des lignes légères. On a fait des propositions et on a même des lignes à vous demander d'alléger voire d'annuler parce qu'on sait que c'est coûteux et qu'aujourd'hui on n'a peut-être pas les moyens si on veut redéployer le réseau de continuer à faire tout ce qu'on fait aujourd'hui et en plus de rajouter des services.

Donc là-dessus, on voudrait avoir une méthode de travail pour pouvoir le faire et donc, à mon sens, après vous avoir parlé aussi des finances quand même, je vais vous faire quelques propositions de méthodologie.

Mais sur les finances, elles ne sont pas complètement maîtrisées, elles ne sont pas complètement saines, et c'est pas moi qui le dis, ni Klopfer qui avait travaillé pour nous, c'est la CRC. Donc vous me direz, « *c'est faux, ce n'est pas vrai, ils n'ont pas tout en tête, on a travaillé avec des provisions, etc* ». Ok. Mais je pense que les signaux sont quand même préoccupants. Je le dis devant tout le monde, clairement aussi. On a un budget primitif avec une épargne nette négative pour la deuxième fois en 3 ans, on a un ratio de désendettement qui s'envole. Je veux juste vous rappeler que normalement, vous avez des engagements avec la BEI, la Banque Européenne d'Investissement. Vous devez respecter certains ratios. Si vous ne respectez pas, ils peuvent vous demander le remboursement des emprunts ou des aides parfois dans certaines situations. On est au-delà. Donc il faut que les collègues ici le sachent. On est à 22 ans et demi, c'est 16 ans normalement. Donc je ne vais pas écrire à la BEI, rassurez-vous, pour dire qu'on n'est pas bon, et qu'on va rembourser. Mais à un moment donné, qu'est-ce qu'on fait quand on voit ça ? Parce qu'au bout du bout, on peut avoir le meilleur réseau que l'on veut, si on est en dérive financière ici, tout le monde s'en fout sauf les élus. Parce que nous on va devoir aller devant nos collègues dans les agglomérations dire « *les gars, bah il faut ça en plus, autant en plus* ».

Nous c'est ça : c'est 1 000 000 d'euros par mois. C'est ce qu'on paye aujourd'hui. Je n'ai pas parlé du versement mobilité versé par les entreprises. Donc je crois que très franchement, il faut qu'on fasse attention sur les finances et moi je propose qu'il y ait un audit là, au Président qui vient d'arriver. Ce n'est pas de la défiance. Ce n'est pas ce que je veux imprimer comme message ici. Et que collectivement - y a des nouveaux élus ici - on sache de quoi on parle. Clairement. Je n'accuse personne. Je n'ai pas parlé de mauvaise gestion, je parle d'une trajectoire aujourd'hui. On a besoin de lisibilité. Comme j'ai dit qu'on n'a pas assez de bureaux, qu'on n'a pas de commissions, et donc on n'a pas assez de chiffres, et quand on fait des déclarations, on se fait retoquer, je demande simplement que nous puissions avoir une commission indépendante qui te permettra Président, toi, de te faire ta propre opinion. Nous, on a des éléments, si vous le souhaitez, on n'en a peut-être pas assez, mais je pense que ça mérite quand même une transparence beaucoup plus affinée et peut-être aussi une visibilité, une trajectoire. Il n'y a pas des décisions qu'il faut arrêter ou des décisions qu'il faut remettre sur le tapis, mais nous on doit aussi gérer nos budgets avec anticipation. On sait très bien qu'on va plus être aidé par l'Etat, ou de moins en moins. Il faut faire attention à ça, donc je pense que ça serait intéressant qu'on y travaille.

2e sujet donc, sur laquelle la deuxième commission qu'on proposerait, c'est une Commission, donc peut-être la première « finance prospective », et la deuxième sur l'offre de service. Là, ça a été dit tout à l'heure, comment peut-on finalement sortir des marges de manœuvre, changer la façon de nous déplacer ? On est prêt à regarder, on est même prêt à trouver des solutions, mais Bruay-Lens en 1h10, ça ne peut pas marcher.

Alors il faut que les élus acceptent moins d'arrêts et qu'on ait des lignes plus expresses. On a commencé à faire ce travail là entre élus, on est prêts à faire des propositions et faire un Bruay-Lens en 35 Min. Je pense que ça peut mieux fonctionner. Donc c'est la question du report modal. On s'interroge également sur la place de l'innovation puisqu'on sait très bien que la mobilité ce n'est pas que de l'infrastructure, c'est du service également. Il y a plein de collectivités où aujourd'hui on fonctionne avec des navettes autonomes quand c'est possible sur des trajets simples, on peut développer aujourd'hui. TRANSDEV d'ailleurs le fait, donc notre délégataire sait bien faire cela, il n'y a pas de problème en tant que tel.

Sur les commissions thématiques, on voudrait qu'il y ait un sujet qui soit abordé de temps en temps sans dramatiser, ce n'est pas notre sujet. Mais il y a un sujet sécurité. On voit bien que la gratuité se développe, tant mieux. Ça fonctionne d'ailleurs mieux que ce qui avait été estimé. Donc je reviens sur mon propos financier. Attention donc, parce que s'il faut racheter du matériel ou autre, comment on va faire ? Et sur la sécurité, on voit bien que c'est lié pas seulement à l'augmentation des flux, mais aussi au comportement des gens. Et sur le comportement des gens, malheureusement, on doit protéger le personnel et il faut aussi qu'on soit attentifs aux gens qu'on transporte. Raison pour laquelle je pense qu'il faut qu'on ait des indicateurs un peu plus fins peut-être. Qu'on puisse avoir des réunions, peut-être ça existe. Je sais que nous, on a une cellule de veille à laquelle Tadao participe, mais ils ne peuvent pas faire - peut-être j'abuse - 150 cellules de veille, mais au moins 3 avec les agglomérations. Mais peut être avoir un travail plus fin entre nous. Notamment, il y a des territoires, on a des polices municipales, on a des accords où on peut monter dans les bus par exemple. Je ne veux pas faire du tout sécuritaire, mais c'est un sujet que je ne veux pas laisser à d'autres. Voilà, on fait ce qu'on a à faire pour que justement ça puisse bien fonctionner et que en tant que tel on puisse avancer.

Sur les sujets sur les commissions, on voudrait vous interpellier Monsieur le Président, cher Alain, c'est aussi les sujets - mais je sais qu'ils sont en gestation - c'est le SERM. L'arrivée du SERM va bousculer évidemment nos modes de transport, les reports multimodaux et pour le ferroviaire depuis Lille, vers Béthune et Lens va prévoir en heure de cadencement des trains toutes les 5 à 10 minutes aux heures de pointe. Donc il y a des sujets qu'il va falloir qu'on aménage : avec le département, c'est l'effacement des passages à niveau. Mais nous aussi, ces rabattements où notamment nous avons mis en place un schéma d'aménagement des pôles gares et donc en lien avec vous d'ailleurs. Et je pense que là y a un sujet à regarder. En tout cas le SMT aujourd'hui, avec la gouvernance qui se met en place, porte la voix des 3 intercos. C'est pour ça qu'il faudrait que nous on se voit bien en amont pour que cette voix puisse

être commune, même si elle est différenciée, différenciante. Effectivement, peut-être que les besoins de la CABBALR ne sont pas les besoins de la CAHC et de la CALL, je l'entends bien, mais au moins ça permettrait d'avoir une voix commune.

Et puis ensuite, je pense qu'assez rapidement, il faudrait que vous puissiez engager une réflexion sur l'après DSP 2029. On arrive vite à 2029 et si on ne se prépare pas, on nous dira « bon on n'a plus le choix, on repart à la DSP ». Je ne sais pas si c'est la bonne solution. Alors oui, vous allez me dire, c'est un mec du centre et droite qui parle de la régie. Ouais mais nous, c'est ce qu'on fait. On l'a fait sur l'eau potable, on réfléchit sur l'assainissement et je pense que, fort honnêtement, sur la mobilité, on peut y penser. Nice l'a fait, Belfort l'a fait, d'autres l'ont fait. On a même des réseaux hybrides parfois, alors c'est tantôt une partie délégué, une partie qui est gérée en régie. Ah je sais, il faut gérer du personnel... Il y a des plus et des moins partout. Ça, j'en ai bien conscience et je ne dis pas ce qu'il faut faire. Je pose juste la question. On s'était interrogé la fois dernière, mais on est arrivé peut-être un peu tardivement. Et puis d'ailleurs, j'avais suivi la tarification qui était déjà au cœur de la problématique. On a fait une option dans la DSP, je me souviens bien. Laurent Duporge avait joué le jeu, il est venu nous voir, il a demandé ce qu'on souhaitait mettre éventuellement dans la DSP. Je n'y reviens pas. Mais il y a eu qu'une seule réponse. Aujourd'hui, la DSP, c'est 722 000 000 d'euros avant les réévaluations du forfait et je pense que très franchement, on doit être dans le top 10 des réseaux les plus chers en France. Le top 10 parce que moi j'arrive à 6€du kilomètre. Alors on regardera les ratios parce qu'on compare ce qui est comparable. Je ne vais pas comparer le centre-ville et la ruralité. Mais je pense quand même, ça vaut le coup qu'on regarde sur les modes d'exploitation parce que si on décidait de faire autrement, accompagner, il faut qu'on ait du temps.

Il faut qu'on ait du temps pour le faire, sinon on nous dira « *la régie ce n'est pas possible parce que on n'a plus le temps, il faut être présent pour les employés, etc* ». Donc encore une fois, je ne vous dis pas ce qu'il faut faire, mais je serai intéressé que nous puissions regarder, aller voyager, aller voir ce qui se fait ailleurs, comprendre comment eux ont fonctionné et réfléchir à cela. Je rappelle que le territoire de Belfort c'est 500 ou 600 km² et 130 000 habitants. Donc on peut très bien aller voir ce qui se fait là-bas ou ailleurs évidemment.

En conclusion, j'ai été déjà trop long, mais vous aurez compris la confiance qui est la nôtre. Nous, on se pose ici vraiment dans une vision de coopération. La confiance n'exclut pas le contrôle évidemment, mais ce n'est pas par défiance, c'est juste dans la co-construction et surtout du partage de la responsabilité. Parce que si demain, ça ne va pas, ça ne sera pas de votre faute, ce sera de notre faute collective. C'est ça le message. On construit ensemble et on gagne ensemble ou on perd ensemble le cas échéant. Mais l'idée aujourd'hui, c'est de remettre ça finalement dans une logique plus partenariale parce qu'on a le sentiment qu'on est rentré à la fin de ce mandat dernier dans une attaque/défense au point que nous étions nous, à l'agglomération - et on est toujours dans ces réflexions-là - on a fait faire une étude juridique et financière pour sortir du SMT. Je le dis publiquement, ce n'est pas notre priorité, ce n'est pas notre demande. Et au contraire, on profite du changement de mandat pour pouvoir remettre en place une méthode.

On n'entend pas avoir raison sur tout. Ok. C'est ça faire des compromis mais pas de compromission et surtout donc pouvoir trouver et faire évoluer l'offre de mobilité pour les habitants.

Voilà ce que je voulais vous dire, après ces mots de félicitations qui restent des mots de félicitations, sincèrement, cher Alain, je félicite également les autres vice-président et nous on sera à votre disposition bien évidemment puisque si on exige, on doit être exemplaire pour contribuer, travailler humblement modestement mais avec énergie à vos côtés pour faire rayonner ce syndicat.

M. le Président : Merci Olivier de ces propositions. Moi, je suis tout à fait enclin à ouvrir ces chantiers-là. Tu as parlé des finances bien sûr, absolument, s'il y a un doute par rapport à ça, qu'on sache vraiment ce qu'il en est et que tout le monde soit diapason de nos capacités financières. Tu as parlé d'offre de service, c'est vrai que s'il y a moyen de l'améliorer, on se mettra autour d'une table avec les services au niveau du temps de mis pour arriver à Lens de Béthune. Tu parlais de la sécurité,

c'est vrai que c'est un sujet éminemment important. Je n'ai pas trop connaissance qu'il y a des difficultés, mais c'est vrai que quelque part c'est un sujet qu'il ne faut jamais éluder. Et quant à la DSP, c'est vrai que quelque part, si c'est l'orientation ou la réflexion, elle aura lieu. Il faudra qu'elle ait lieu bien en amont de la fin de la DSP pour dire que l'on prenne de bonnes décisions pour nos populations. Voilà donc on attend le comité du 18 juin et puis, moi, ce que je propose, parce que la période estivale, arrive très vite, qu'on imagine déjà la fois prochaine, je vous présenterai éventuellement les commissions qu'on peut mettre en place avec qui souhaite y participer et ces commissions, elles viendront nourrir le Bureau et puis le bien sûr le Conseil in fine. Et pour dire que chacun s'y retrouve et qu'il n'y ait pas de d'ambiguïté. Moi je souhaite la paix entre les 3 agglo et redire ce qu'on avait entendu que vous souhaitiez sortir avec une étude d'impact qui avait été faite si c'était votre vision à ce moment-là.

Peut-être que on peut se reposer maintenant comme tu l'as dit dans tes propos finaux et se dire, si on travaillait plus ensemble, est-ce qu'on ne peut pas trouver des voies qui conviennent à tout le monde ? Voilà ce que je pourrais dire par rapport à tes propositions Olivier.

Est ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre de la parole ? Christophe, oui.

M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président : Monsieur le Président, je voudrais également vous féliciter pour votre élection et vous dire simplement que notre agglomération, aussi, réfléchit aux problèmes de mobilité à l'échelle de l'agglomération mais pas seulement, puisqu'on est ici 3 agglomérations concernées. Et donc le moment opportun pour vous faire des propositions ne serait pas ce comité d'installation. Mais lors d'un prochain bureau, nous nous réunirons avec beaucoup de plaisir pour vous exposer les orientations qui sont les nôtres et vous faire des propositions. Merci.

M. le Président : Je suis tout à fait en phase avec ta proposition Christophe. On organise cela dès la rentrée avec plaisir. D'autres souhaits de la parole ?

Merci pour le premier comité syndical. Il y a du pain sur la planche. On va s'y atteler. On est des élus responsables.

M. Olivier GACQUERRE : Laetitia me dit que nous n'avons pas traité la dernière question sur la CAO.

Monsieur le Président donne la parole à Fabrice SIROP.

M. Fabrice SIROP : La CAO, ça sera la prochaine séance. La séance ici est de plutôt de voter le règlement intérieur pour arrêter justement les modalités de la décision pour ne pas l'oublier. Voilà. Et dans tous les cas de figure, il aurait fallu donc au moins arrêter ce principe pour pouvoir organiser la CAO la prochaine fois. Voilà, vous allez pouvoir le faire le 18 juin.

M. le Président : D'accord, les membres seront désignés à la prochaine séance. La CAO, c'est moi vais qui la présider parce que Monsieur Duporge me l'avait déléguée. Les marchés publics c'est un domaine je connais bien donc je garderai la présidence. En tout cas, je vous remercie de votre confiance qui m'a porté à la présidence. Et puis je suis persuadé que tous ensemble, on va réussir à lever tous les doutes, toutes les ambiguïtés et c'est comme ça qu'on avancera sereinement. Je vous souhaite une belle fin de journée. Rendez-vous le 18 juin à la CAHC à 10h.